



Ifremer

objet : Rechargement de la plage  
de la baie de La Baule

v/réf : Dossier 32/2003

n/réf : 03.61/DEL/MPL/HJ/FB

Préfecture de Loire-Atlantique  
Direction des Affaires Interministérielles  
et de l'Environnement  
Bureau de la Réglementation de  
l'Environnement  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES CEDEX 1  
*A l'attention de Mme GUILLOT*

Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

Direction de l'Environnement et de  
l'Aménagement du Littoral

Laboratoire côtier Morbihan – Pays de Loire  
(DEL/MPL)

12, rue des Résistants  
B.P. 86  
56470 La Trinité-sur-Mer  
France

téléphone 33 (0)2 97 30 19 19  
télécopie 33 (0)2 97 30 19 00

et

Rue de l'île d'Yeu  
BP 21105  
44311 Nantes cédex 3  
France

téléphone 33 (0)2 40 37 41 51  
télécopie 33 (0)2 40 37 42 41

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96

<http://www.ifremer.fr>

Nantes, le 20 juin 2003

*Dossier suivi par Hélène JEANNERET, DEL/MPL/Nantes*

Monsieur le Préfet,

Le dossier qui nous a été transmis par vos services ne suscite pas de remarque particulière de notre part.

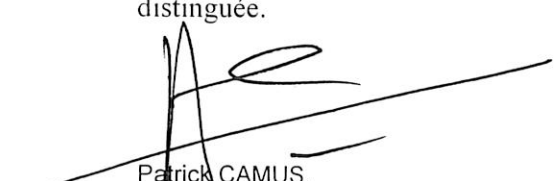
Nous avons noté que le rechargement de la plage s'effectue en dehors de la zone occupée par le gisement de coques qui est exploité aussi bien par les pêcheurs professionnels que par les pêcheurs à pied de loisir.

Les matériaux utilisés pour le rechargement de la plage de La Baule proviendront du site du Pilier. L'impact des extractions de granulats sur ce site faisant l'objet d'une autre étude, le seul impact pris en compte ici est celui du rechargement de la plage. L'étude précise que les sédiments apportés seront dépourvus de particules fines, ce qui ne devrait pas poser de problème vis-à-vis de la turbidité.

Le suivi du milieu naturel, prévu page 88, prend en compte à la fois les aspects topographiques et bio sédimentaires. Les résultats obtenus pourront être comparés avec ceux des analyses qui ont été réalisées à l'occasion de l'étude d'impact. La mise en place d'un comité de suivi est également prévue ; elle permettra d'évaluer les impacts de cette opération sur l'environnement et d'adapter, le cas échéant, les mesures de suivi.

Nous émettons donc un avis **favorable** au rechargement de la plage de la baie de La Baule.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération distinguée.

  
Patrick CAMUS,  
Chef du Laboratoire côtier  
Morbihan – Pays de Loire (DEL/MPL),  
p.o. Hélène JEANNERET